

FAITS SAILLANTS :

- Second Congrès de la FICDC : les Coalitions pour la diversité culturelle appellent à des actions concrètes pour réaliser le plein potentiel de la Convention de l'UNESCO
- La Convention franchit le seuil des 100 ratifications avec l'Australie
- Visibilité et partage d'information à l'ordre du jour du Comité intergouvernemental de décembre prochain
- Les participants à la rencontre des coalitions pour la diversité culturelle de Santiago mettent l'accent sur des actions concrètes pour la diversité

SECOND CONGRÈS DE LA FICDC : LES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE APPELLENT À DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RÉALISER LE PLEIN POTENTIEL DE LA CONVENTION DE L'UNESCO

Le Second Congrès de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) qui se déroulait du 5 au 8 novembre 2009 à Salvador de Bahia au Brésil, s'est conclu par l'adoption d'une série de résolutions soulignant l'importance d'une mise en œuvre effective de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles afin de garantir le droit des gouvernements d'appliquer des politiques culturelles ou d'autres mesures pour soutenir leurs cultures.

Fondée à Séville en 2007, la FICDC réunit 42 coalitions nationales pour la diversité culturelle représentant plus de 600 organisations professionnelles de la culture des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels et des nouveaux médias.

En plus des participants brésiliens, une quarantaine de pays étaient représentés au Congrès de Salvador par le biais d'une trentaine de délégués de coalitions nationales, à laquelle s'est jointe une dizaine d'observateurs internationaux.

[Dans leurs résolutions finales](#), les délégués présents au Congrès ont notamment fait ressortir l'importance de séparer clairement la coopération culturelle de tout accord ou échancier commercial et de garantir l'exemption générale de tous les secteurs culturels des accords commerciaux.

Ils ont également réclamé que le Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO aborde la question de la promotion des principes et objectifs de la Convention dans les autres enceintes internationales. De plus, ils ont appelé les gouvernements à agir pour rendre rapidement opérationnel le Fonds international pour la diversité culturelle et pour intégrer la culture dans leur stratégie de développement durable.

À Salvador, les délégués des coalitions membres ont élu des nouveaux membres du Conseil d'administration de la FICDC.

D'autre part, les délégués des coalitions membres ont élu les membres du Conseil d'administration de la FICDC dont le mandat venait à échéance.

Ensuite, dès sa première rencontre, le nouveau Conseil d'administration a réélu comme président de la FICDC et pour un second mandat de deux ans, M. Rasmané Ouedraogo du Burkina Faso, célèbre acteur africain et dirigeant de la coalition de son pays.

Mme Mané Nett de la coalition chilienne a été élue vice-présidente pour les Amériques, M. Beat Santschi de la coalition suisse demeure le vice-président Europe et M. Peter Shannon de la coalition néo-zélandaise reste vice-président pour la région Asie – Pacifique. Solange Drouin de la coalition canadienne demeure également trésorière et devient secrétaire de la FICDC.

En plus de l'assemblée générale, le Congrès de Salvador comptait deux journées de présentations et de panels de discussion ouverts au public sur les grands enjeux entourant la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO.

Pendant ces journées, des experts et invités spéciaux ont notamment exposé des approches efficaces en terme de politiques culturelles pour renforcer les secteurs culturels nationaux. Ils ont également abordé l'importance de promouvoir les principes et objectifs de la Convention dans les autres enceintes internationales, notamment commerciales, et souligné les risques de lier la coopération culturelle aux accords de commerce.

En outre, des actions concrètes de la société civile pour faire entendre leur voix dans le processus de mise en œuvre de la Convention ont été présentées, ainsi que des modèles d'intégration de la culture dans les stratégies de coopération internationale.

La FICDC tient particulièrement à remercier la Coalition hôte brésilienne sans laquelle la tenue de cet événement n'aurait pas été possible, de même que, pour leur important appui financier, le gouvernement du Brésil, le gouvernement de l'état de Bahia, les coalitions française et canadienne pour la diversité culturelle, l'Organisation internationale de Francophonie, la Fondation Commonwealth, le gouvernement du Québec et le ministère du Patrimoine canadien.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site web du Congrès : <http://www.eidc.com.br/>

LA CONVENTION FRANCHIT LE SEUIL DES 100 RATIFICATIONS AVEC L'AUSTRALIE

La Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles a franchi le cap des 100 ratifications, un peu plus de deux ans seulement après son entrée en vigueur, et atteint aujourd'hui un total de 103 ratifications.

Ce résultat est d'autant plus encourageant que c'est l'Australie, qui s'était abstenue lors du vote d'adoption de la Convention en 2005, qui devient officiellement le 100e pays à la ratifier. La ratification de l'Australie rend donc envisageable le dépassement des 148 pays ayant voté en faveur de son adoption en octobre 2005.

Les Pays-Bas, la République dominicaine, et Saint-Vincent-et-Grenadines sont les trois autres pays à avoir déposé leur instrument de ratification à l'UNESCO depuis septembre.

Bien que le dépassement de la barre des 100 ratifications dans un si court laps de temps soit remarquable, de nombreux défis restent à relever, en particulier pour parvenir à un plus grand équilibre géographique parmi les États signataires. De même, la Convention devra franchir le seuil minimal de 150 ratifications pour être comparable aux autres grands traités internationaux (par ex. : Convention sur la diversité biologique : 191 ratifications, Convention relative aux droits de l'enfant : 193 ratifications) et pour disposer d'un véritable poids juridique et politique ainsi que d'une meilleure visibilité sur la scène internationale.

VISIBILITÉ ET PARTAGE D'INFORMATION À L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE DÉCEMBRE PROCHAIN

La [troisième session ordinaire](#) du Comité intergouvernemental se tiendra au Siège de l'UNESCO à Paris du 7 au 11 décembre prochain. Il s'agit de la première rencontre du Comité depuis le lancement de la seconde phase de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à la Conférence des Parties de juin dernier.

Les principaux points à l'ordre du jour comprennent le projet de directives opérationnelles sur des mesures visant à augmenter la visibilité et la promotion de la Convention, la préparation des directives opérationnelles relatives au partage de l'information et la transparence (article 9 de la Convention) et la préparation des directives opérationnelles relatives à l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information (article 19 de la Convention).

Le Comité travaillera également sur le développement d'une stratégie pour encourager de nouvelles ratifications et sur un plan et un échéancier pour mettre en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle.

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) sera représentée à la rencontre de décembre.

L'une des priorités sur laquelle la FICDC mettra l'emphase sera la nécessité pour le Comité de mettre sur son ordre du jour la question de la promotion des principes et des objectifs de la Convention dans les autres enceintes internationales. Ce travail est crucial pour s'assurer que la Convention devienne une référence incontournable lorsque la culture est abordée dans ces enceintes internationales.

Cette question n'a pas été considérée comme une priorité par la Conférence des Parties de juin dernier et ne se retrouve pas sur l'ordre du jour pour cette réunion du Comité de décembre. Toutefois, comme il a été expliqué dans l'édition d'octobre de *Coalition en mouvements*, le mandat du Comité intergouvernemental décrit dans la Convention lui confère la compétence d'aborder cette question.

Les documents relatifs à la rencontre du Comité intergouvernemental sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=39859&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

LES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE SANTIAGO METTENT L'ACCENT SUR DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA DIVERSITÉ

Des représentants de 11 coalitions nationales pour la diversité culturelle ont participé à la Seconde Rencontre des coalitions pour la diversité culturelle des Amériques et du MERCOSUR, pendant laquelle ils ont élaboré un plan d'action qui vise à coordonner les efforts de la société civile afin de promouvoir une plus grande diversité culturelle dans la région.

La rencontre a eu lieu du 2 au 4 septembre 2009 au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) à Santiago au Chili et comprenait également un séminaire d'une journée intitulé « La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : de la théorie à la réalité ».

Les délégués des coalitions présentes, représentants plus de 150 organisations professionnelles de la culture, ont souligné la nécessité de mettre en œuvre les droits et obligations contenus dans la Convention de l'UNESCO pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles.

Pour ce faire, ils demandent aux États qui ont ratifié la Convention d'adopter des mesures concrètes afin de développer son plein potentiel en mettant en œuvre des politiques et d'autres mesures pour soutenir leurs cultures. Il importe également que ces États promeuvent les principes et objectifs de la Convention dans d'autres enceintes internationales, telles que spécifiées dans l'article 21.

De plus, les délégués ont souligné le besoin de renforcer la participation de la société civile dans ce processus de mise en œuvre de la Convention. C'est pourquoi les participants ont adopté un [plan d'action](#) comportant quatre volets : le traitement de la culture dans les accords de commerce pour s'assurer le maintien du droit de mettre en œuvre des politiques culturelles; le processus de mise en œuvre de la Convention à l'UNESCO ; les actions pour mettre en œuvre la Convention par la diffusion et la circulation des biens culturels.

Le premier volet identifie des actions pour un suivi plus systématique des traités de libre-échange et la défense du droit des États d'élaborer des politiques culturelles lors des négociations commerciales.

Le second volet traite du suivi du processus de mise en œuvre de la Convention à l'UNESCO ainsi que de l'importance d'obtenir une contribution substantielle des États au Fonds international pour la diversité culturelle et de le rendre rapidement opérationnel.

Le troisième volet se penche sur les actions concrètes pour augmenter la visibilité de la Convention, permettre un plus grand équilibre des échanges de contenus culturels et porter l'attention sur les situations où les droits affirmés dans la Convention ne sont pas mis en œuvre.

Finalement, dans le quatrième volet d'action, les coalitions s'engagent à recueillir et à partager, via la Fédération internationale des coalitions, de l'information sur les nouvelles alternatives de circulation et diffusion des biens culturels.

Le 3 septembre se tenait le séminaire public d'une durée d'une journée qui abordait les thèmes reliés à la Convention de l'UNESCO, notamment les approches efficaces pour mettre en œuvre les droits affirmés dans la Convention et les défis reliés à la diversité culturelle dans les Amériques.

Parmi les participants on comptait le sénateur chilien Jaime Gazmuri, le cinéaste brésilien Geraldo Moraes de la Coalition brésilienne pour la diversité culturelle, la journaliste chilienne Faride Zerán, le musicien colombien Nicolás Uribe de la Coalition colombienne pour la diversité culturelle, le directeur de la division du développement social de la CEPAL, Martín Hopenhayn, le vice-président de la Coalition chilienne, Paulo Slachevsky, le secrétaire de la Coalition chilienne Jorge Mahú, le directeur général de la Société des auteurs nationaux de théâtre, cinéma et audiovisuel du Chili (ATN) César Cuadra et le producteur de cinéma chilien Bruno Bettati.

Faisant suite à la Première Rencontre des Coalitions des Amériques et du MERCOSUR qui avait eu lieu du 20 au 22 mai 2009 à Asunción au Paraguay, cette Seconde Rencontre était organisée par la Coalition chilienne pour la diversité culturelle en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle et a été rendue possible grâce au précieux soutien du Conseil national de la Culture et des Arts du Chili, du CEPAL, de la Société chilienne du droit d'auteur (SCD) et de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle.